

Republique Rwandaise
ministere de l'education
Nationale

1dc
2p

Comesp

23/6/1978

23 JUIN 1978

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le

N° 07.22/ 86 8 3



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur le Ministre des Postes
et des Communications
KIGALI.-

Réf. N° :

S/c du Ministre de l'Éducation Nationale
KIGALI.-

Annexe :

Objet : Transmission du
Procès-verbal
Remise et reprise du
compte chèque postal
ZA N° 02068.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour suite appropriée le "Procès-verbal de remise et reprise du compte chèque postal ZA N° 02068 intitulé "Frais de Renseignements" entre NTIGURA Jean, Directeur Général de la Culture et Beaux-Arts sortant et moi Directeur Général entrant ainsi que deux formulaires, dument remplis, des signatures-types des personnes autorisées à disposer de cet avoir en compte de chèques et de virement.

En vous en souhaitant bonne réception je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

MANIRAGABA-BALIBUTSA
Directeur Général de la Culture et
Beaux-ArtsCopie pour information à:

- ✓ - Monsieur NTIGURA Jean Directeur
des Archives Nationales
KIGALI.-
- Monsieur MUSONERA Denys Chef de
Bureau du Contrôle Financier
C/O Ministère de l'Éducation Nationale
KIGALI.-
- Monsieur NZABAHIMANA Félix Gestionnaire
des Crédits au Ministère de l'Éducation
Nationale
KIGALI.-

1910

1000-2000

PROCES-VERBAL DE REMISE ET REPRISE DU COMPTE CHEQUE
POSTAL ZA N° 02068 INTITULE "FRAIS DE RENSEIGNEMENTS"
ENTRE NTIGURA JEAN, DIRECTEUR GENERAL DE LA CULTURE ET
BEAUX-ARTS SORTANT ET MANIRAGABA-BALIBUTSA, DIRECTEUR
GENERAL ENTRANT.

L'An mil neuf cent soixante dix-huit, le dix-neuvième jour
du mois de juin,

Nous, MUSONERA Denys, Chef de Bureau du Contrôle Financier au
Ministère de l'Education Nationale, avons assisté à la remise et
reprise d'usage de compte ZA 02068 et avons relevé ce qui suit:

- Le dernier extrait indique un solde créditeur s'élevant à
2.029.028 Francs (deux millions vingt neuf mille vingt-huit francs
rwandais)
- Les chèques non signés et non encore utilisés vont du numéro
142689 à 142.700 et aucun autre chèque émis non encore touché ne
reste en circulation.
- A dater du 19 Juin 1978, la signature de Monsieur NTIGURA Jean
Directeur Général sortant n'est plus valable et elle est remplacée
par celle de Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA qui transmettra le
spécimen de sa signature auprès du Ministère des Postes et Communi-
cations.
- La vérification des pièces justificatives relatives à la gestion
de ce compte devra normalement certifier l'exactitude du solde
ci-dessus mentionné et Monsieur NTIGURA Jean, Directeur Général
sortant devra fournir toute explication y relative et de depuis
la date à partir de laquelle il gère ce compte jusqu'à ce jour
où sa signature n'a plus d'effet sur le même compte.

Ainsi fait à Kigali à ce jour, mois et an que dessus et éta-
bli ce procès-verbal en 6 exemplaires destinés d'une part au Mini-
stère des Postes et Communication pour suite appropriée, au Ministre
de l'Education Nationale pour information, à Monsieur NZABAHIMANA
Félix, qui signera conjointement avec Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA
et aux intéressés à la remise et reprise.

Kigali le 19 juin 1978

NTIGURA Jean
Directeur Général de la
Culture et Beaux-Arts sortant

MANIRAGABA-BALIBUTSA
Directeur Général de la
Culture et Beaux-Arts entrant

MUSONERA Denys
Chef de Bureau du Contrôle
Financier à l'Education Nationale

